



## CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



WORLD ATHLETICS  
RELAYS  
**Gaborone 26**

### RELAIS MONDIAUX

**GABORONE (BOT) – 2 ET 3 MAI 2026<sup>1</sup>**

#### PERIODE DE QUALIFICATION :

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au dimanche 5 avril 2026 inclus.

#### EPRÉUVES :

- Hommes : 4x100m et 4x400m
- Femmes : 4x100m et 4x400m
- Mixte : 4x100m et 4x400m

#### SYSTÈME DE QUALIFICATION :

Un maximum de 24 équipes sera retenu dans chaque épreuve.

Le pays hôte peut engager une équipe dans chaque épreuve, quelles que soient les conditions d'engagement.

Pour le relais 4x100m mixte, les 24 meilleures équipes figurant dans la liste des meilleures performances réalisées pendant la période de qualification entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dimanche 5 avril 2026 seront qualifiées pour les Relais mondiaux Gaborone 26.

Pour les autres épreuves :

- Les 8 meilleures équipes des Championnats du Monde Tokyo 25 sont qualifiées pour les Relais mondiaux Gaborone 26.
- Les équipes restantes (jusqu'à 24 par épreuve) seront déterminées sur la base des listes des meilleures performances réalisées pendant la période de qualification entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dimanche 5 avril 2026.

Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétition organisée selon les Règles Techniques et de compétition de World Athletics, ou autorisée par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations nationales, et publiée au calendrier mondial de World Athletics.

#### Commentaires spécifiques :

- Les relais 4 x 100m dames et hommes :

- Une équipe est composée de maximum 8 athlètes.
- La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.

<sup>1</sup> Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d'administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 22 décembre 2025.



- Le relais 4 x 100m mixte :
  - L'équipe est composée d'athlètes faisant partie des équipes de relais 4 x 100m dames et hommes.
  - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Les relais 4 x 400m dames et hommes :
  - Une équipe est composée de maximum 8 athlètes.
  - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Le relais 4 x 400m mixte :
  - L'équipe est composée d'athlètes faisant partie des équipes de relais 4 x 400m dames et hommes.
  - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.

#### **REMARQUES GENERALES**

- Conditions d'âge :
  - Tout athlète âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre 2026 (né en 2008 ou avant) peut concourir.
  - Les athlètes de moins de 18 ans au 31 décembre 2026 (nés en 2009 ou après) ne peuvent pas concourir.
- Un maximum d'une équipe par nation peut concourir dans chaque épreuve de relais.

#### **Conditions de validité des performances :**

- Les performances doivent avoir été réalisées lors d'une compétition organisée conformément aux Règles de compétition et aux Règles techniques de World Athletics. La compétition doit également être autorisée par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations membres nationales, et inscrite au calendrier général de World Athletics : <https://worldathletics.org/competition/calendar-results>.
- Au moins **deux équipes internationales différentes doivent concourir dans l'épreuve**. Par « équipes internationales », on entend au moins deux équipes nationales différentes ou une équipe composée d'athlètes de différentes nations (par exemple, une équipe universitaire ou de club).
- Les **performances sur piste courte (en salle)** seront acceptées.
- En ce qui concerne le 4x100m, les **performances chronométrées manuellement** ne seront pas acceptées.
- Les performances réalisées sur **piste courte surdimensionnée (en salle)** seront acceptées.
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à [info@belgian-athletics.be](mailto:info@belgian-athletics.be).

## **CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS**

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, Belgian Athletics se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

## **ETAT DE FORME**

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.